

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les résultats de la votation cantonale renforcent la division du canton

Le POP neuchâtelois prend acte des décisions populaires suite aux votations cantonales qui ont eu lieu aujourd'hui. Il regrette un taux de participation de seulement 40% sur des objets qui désignent le futur de tous les habitants du canton. Cette faible participation fait apparaître un gros problème de légitimité démocratique.

A notre avis l'objet stratégique de ces votations était la **Réforme des institutions**, notamment la suppression des districts et la réduction du nombre de députés. Probablement, le POP sera bénéficiaire de la baisse du quorum qui passera de 10% à 3% et la fin des apparentements permettra une clarification des positions politiques des partis face à la population. Le POP avait anticipé cette décision en refusant de s'apparenter lors des dernières élections cantonales. Cependant, cette réforme signifie un éloignement des instances politiques dirigeantes des habitants. Les grands partis seront favorisés car ils sont implantés dans tout le canton alors que les petites formations devront faire un effort dépassant largement celui de leurs membres pour se faire connaître plus largement. On se dirige vers un renforcement des élites et des experts au détriment de personnes issues des milieux de base de la population.

Le **Report de l'harmonisation des impôts** a été accepté de justesse par 400 voix. Ce résultat très serré démontre les différentes sensibilités entre les communes industrielles et les autres communes rurales et tertiaires. Il confirme le partage du canton, ce que n'a pas voulu voir le Conseil d'Etat. RTN, radio neuchâteloise dans sa présentation des résultats n'hésite pas à dire que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont les grandes gagnantes de ce résultat. Une tromperie car ces communes ne sont bénéficiaires que du report des décisions et nous ne savons pas ce qui aboutira de la poursuite du dossier. Durant la campagne, le comité référendaire a publié une affiche disant que 31 communes sur 36 payent l'injustice, ce qui indique l'hostilité d'une partie de la population des régions les plus riches à l'égard des habitants des régions industrielles.

Cette maigre victoire du report de la décision devra se transformer en force pour davantage de respect envers toutes les communes pour atteindre le début d'une réconciliation cantonale.

Le **Nouvel Hôtel Judiciaire** prévu à La Chaux-de-Fonds a été largement refusé par près de 60% des voix. Pratiquement, cette décision n'aura que peu d'influence sur la ville de La Chaux-de-Fonds, mais sur le plan symbolique, ce refus constitue une aggravation du mépris du Bas contre le Haut. Par contre, le fait que le Conseil d'Etat parle sans cesse des difficultés financières du canton et présente un projet de près de 50 millions n'a pas convaincu les électrices et électeurs. Il conviendra néanmoins au Conseil d'Etat de concrétiser une meilleure répartition des investissements au sein du canton s'il veut concrétiser son slogan, un canton, un espace. Par ailleurs, nous sommes étonnés qu'un projet accepté par toutes les parties, selon l'ancien Conseiller d'Etat Jean Guinand prévoyant deux hôtels judiciaires, ait été balayé par le Conseil d'Etat actuel. Il faudra peut-être y revenir.

En conclusion, ce qui inquiète le plus le POP c'est le manque de clairvoyance du Conseil d'Etat qui poursuit dans sa politique autocratique face au besoin d'équilibre auquel à droit la population du canton et qui ne fait que de jeter de l'huile sur le feu des divisions et des incompréhensions au sein du canton.

La Chaux-de-Fonds, le 24 septembre 2017

Daniel Ziegler
Président cantonal
079 656 54 57